

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°74-211 du 14 août 1974

portant nomination des membres de la
Commission ad'hoc chargée de connaître
des faits reprochés à Mr.
ZANCLAN Clément, Agent de constata-
tion des Douanes.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972

VU le Décret n° 72-279 du 26 octobre 1972, portant formation
du Gouvernement et le décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 72-290 du 9 novembre 1972 déterminant les
Services rattachés à la Présidence de la République et
fixant les attributions des Membres du Gouvernement et les
Décrets modificatifs subséquents,

VU l'Ordonnance n° 74-46 du 14 juin édictant les dispositions
en vue de la répression disciplinaire des détournements
commis par les Agents de l'Etat et les employés des entre-
prises dans lesquelles l'Etat a une participation ;

VU la lettre n° 231-c/MFPT/CAB en date du 29 juillet 1974 et
les pièces y annexées ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er..- En application des dispositions de l'Ordonnance n° 74-46
susvisée il est créé une commission ad'hoc chargée de connaître des
faits reprochés à Mr ZANCLAN Clément, Agent de constatation des Douanes.

ARTICLE 2..- Ladite commission est composée comme suit : MM.

- | | |
|---|-----------|
| 1°- YEHOUESSI Donatien Yves, Magistrat : | Président |
| 2°-ADOTEVI Innocent, Inspecteur des Affaires
Administratives : | Membre |
| 3°- SOGLO Nicéphore, Inspecteur des Finances: | Membre |
| 4°- TOUPET Dominique, Contrôleur des Douanes : | Membre |
| 5°- GLELE Tossa André, Directeur du personnel
de la Fonction Publique: | Membre |
| 6°- NOUGBE Ignace, Agent de Constatation des
Douanes : | Membre |

.../...

ARTICLE 3.- Ladite Commission qui siégera au Palais de la République devra se conformer aux prescriptions de l'Ordonnance 74-46 susvisée

ARTICLE 4.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 14 août 1974

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 MEPT 4 MEF-DGDDI 4 DGFP-DP 6 MJL 1 DGAJL 2
CNR 1 Intéressé 1 Membres de la Commission ad hoc 6 IAA-IGF-Trésor 3
JORD 1